



Regroupement des organismes
communautaires de la région 03
1577, 3^e avenue
Québec (Qc)
G1L 2Y4
418-524-7111

JE TIENS À MA
COMMUNAUTÉ



JE SOUTIENS LE
COMMUNAUTAIRE

Communiqué de presse Pour diffusion immédiate

Programme de soutien aux organismes communautaires Un taux d'indexation anémique!

Québec, 21 avril 2015 – Le Regroupement des organismes communautaires de la région 03 (ROC 03) déplore le taux d'indexation de 1% du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) que recevront les organismes communautaires autonomes œuvrant en santé et services sociaux (OCASSS) pour l'année 2015-2016. Une indexation insuffisante qui aggravera, une fois de plus, les difficultés financières dont souffrent la majorité des organismes.

Ainsi, pour une deuxième année consécutive, les organismes du Québec financés par le PSOC recevront l'une des plus faibles indexations de leur histoire après celle de 0,9% octroyée l'an dernier. Devant ce taux, on ne peut que constater l'appauvrissement des OCASSS. « Tout comme la totalité des Québécois et Québécoises, les groupes communautaires autonomes doivent faire face à de nombreuses hausses de tarifs et de frais. Pensons seulement à l'augmentation du coût des loyers et la hausse des frais d'hydroélectricité. En indexant de seulement 1% leur financement gouvernemental, les libéraux participent à détériorer la santé financière, déjà fragile, de milliers d'organismes dans la province. », a déclaré Mario Gagnon, président du ROC 03.

Pour le Regroupement, il est clair que ce taux d'indexation anémique est directement lié aux compressions imposées au ministère de la Santé et des Services sociaux. « Ce 1% ne reflète aucunement les propos de la ministre Charlebois qui dit faire le nécessaire pour nous éviter toutes coupures dans notre soutien financier. Si ce taux lui paraît adéquat, qu'elle vienne nous expliquer comment assumer la hausse de nos factures pour les prochains mois! Même que j'invite le ministre Coiteux à venir annoncer aux personnes qui fréquentent nos organismes qu'ils auront accès à moins de services et d'activités, car les organismes devront encore chercher à faire des économies!», s'indigne Vicky Brazeau, directrice du ROC 03.

À cette faible indexation, il faut additionner la disparition de plusieurs autres sources de financement pour le milieu communautaire comme les CLD, les CRÉ, les programmes d'insertion socioprofessionnelle des centres locaux d'emploi (CLE), les coupures à l'aide sociale et autres politiques qui touchent les personnes les plus vulnérables. Devant ce portrait, il est facile de conclure que les personnes qui fréquentent les organismes communautaires sont les principales victimes des mesures d'austérité actuelles.

À cet égard, le ROC 03 tient à souligner la situation encore plus sombre vécue par les organismes rattachés à d'autres ministères que celui de la Santé et des Services sociaux. Comme c'est le cas depuis plusieurs années, ceux-ci ne devraient recevoir aucune indexation. Une situation qui se répète, budget après budget, et qui affecte durement ces organismes et les personnes auxquelles ils viennent en aide.

Une méthode de calcul inadéquate

Depuis plusieurs années, les groupes communautaires de la province déplorent la méthode de calcul utilisée par le Conseil du Trésor pour déterminer l'indexation accordée au PSOC. Celui-ci ne reflète

aucunement la hausse des tarifs et des frais que doivent défrayer les organismes année après année. Pourtant, les augmentations de celles-ci sont habituellement très similaires à celles du réseau de la santé, mais leur indexation est toujours inférieure.

Le ROC 03

Regroupement sans but lucratif qui représente près de 190 organismes communautaires autonomes de la région de la Capitale-Nationale. Différents buts et objectifs lui reviennent, dont la défense et la promotion des intérêts des organismes communautaires autonomes, populaires et bénévoles, ainsi que des populations qu'ils desservent.

-30-

Informations : Alexandre Bougie
Responsable des communications
Bureau : 418.524.7111
Cellulaire : 418.561.1002